

Développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et de son écosystème

Action n° 1.3 : Lancer des appels à projets en lien avec les secteurs et les technologies porteurs

Niveau de priorité	<input type="checkbox"/> Haute <input checked="" type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Basse
Axes stratégiques ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Innover par et avec le numérique ■ Engager le développement régional de la filière numérique ■ Accompagner la transition numérique de l'économie calédonienne
Présentation	
Constat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Procédure intermédiaire entre la subvention et l'appel d'offres, l'appel à projets (AAP) permet à la puissance publique de solliciter le secteur privé pour répondre à des objectifs de politiques publiques. Il est notamment l'un des outils des politiques d'aide au développement ■ Par rapport à la commande publique classique, l'appel à projets offre une liberté d'initiative plus importante aux candidats, propice au développement de projets innovants et à l'émergence de jeunes pousses ■ Les AAP sont ainsi une opportunité pour le développement de la filière numérique calédonienne et de son écosystème.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser et soutenir le développement de projets numériques innovants et la création de jeunes pousses dans les domaines d'applications prioritaires (environnement, mines, télécom, énergie, transport, tourisme) et les technologies (IOT, géomatique, Big Data / Open data et logiciel) à fort potentiel pour la Nouvelle-Calédonie ■ Détecter les jeunes pousses et porteurs de projets innovants dans le domaine du numérique ■ Inciter les entrepreneurs étrangers du domaine à créer des jeunes pousses en Nouvelle-Calédonie ■ Encourager la transition numérique des entreprises calédoniennes
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'appel à projets est une modalité particulière d'attribution d'une subvention par une collectivité. A la différence d'une subvention traditionnelle, l'initiative est prise par la puissance publique et les projets présentés par les candidats sont en concurrence. Ainsi, cette action consiste en la mise en place de plusieurs AAP par les collectivités calédoniennes ■ Les sujets des AAP seront définis en amont par les acteurs publics concernés. Ils devront être en lien avec les technologies et/ou domaines d'application phares de la Nouvelle-Calédonie ■ Les entreprises ciblées sont de préférence des jeunes pousses calédoniennes, afin de favoriser l'émergence de nouvelles structures. Toutefois, les AAP peuvent s'adresser aux autres entreprises de la filière numérique de la Nouvelle-Calédonie et de son écosystème. De même, il peut être intéressant de lancer des AAP qui valorisent des collaborations avec les acteurs de la R&D, comme les laboratoires de recherche ■ Les principaux critères d'éligibilité pourraient porter sur le caractère innovant du projet, son potentiel d'export et son impact sur la transition numérique de la Nouvelle-Calédonie ■ Dans certains cas, les lauréats pourront bénéficier de services d'accompagnement et d'un hébergement au sein de structures dédiées pour mener à bien leur projet (<i>voir fiches actions 1.1 et 1.2</i>) ■ La communication autour de ces appels à projets peut avoir une portée internationale en fonction des sujets et objectifs fixés ■ Les montants des aides pourront aller jusqu'à 50% du coût du projet. Ils seront dégressifs en fonction de la taille des porteurs de projet. 5 à 10 projets par an sont envisagés

Développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et de son écosystème

Action n° 1.3 : Lancer des appels à projets en lien avec les secteurs et les technologies porteurs

Communication et animation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relais de communication en NC : <ul style="list-style-type: none"> ■ La communication du dispositif sera principalement assurée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les collectivités concernées, relayée par l'ensemble des structures impliquées dans le développement économique local (CCI, CAM, etc.) ■ Associations : ONNC, grappes d'entreprises, ACTIC et associations patronales ■ Relais de communication hors NC : <ul style="list-style-type: none"> ■ Réseaux French Tech en France Métropolitaine ■ Autres réseaux partenaires ■ Supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> ■ Réseaux sociaux (FB, twitter, etc.) ■ Portail/site web dédié à la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et son écosystème
Cibles de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ Jeunes pousses ■ Porteurs de projets innovants
Portée géographique de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ En Nouvelle-Calédonie et à l'internationale
Caractère International de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ En fonction des sujets et objectifs fixés par les appels à projets
Organisation et conduite du projet	
Gouvernance et pilotage de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maîtrise d'ouvrage : chaque administration concernée ■ Maître d'œuvre : chaque administration concernée
Partenaires tiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collectivités concernées ■ Structure d'accompagnement (<i>voir fiche action 1.2</i>) ■ Associations : OPEN NC, ONNC, Actic
Autres éléments de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ■ A définir pour chaque appel à projets
Descriptif des Ressources requises	<p>En investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dotation annuelle (jusqu'à 50% des projets) <p>En fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Temps homme pour le montage des AAP et l'instruction des dossiers ■ Campagne de communication
Pré requis de mise en œuvre et/ou projets dépendants	<ul style="list-style-type: none"> ■ La mise en place d'une structure d'accompagnement (<i>voir fiche action 1.2</i>) permettant de suivre les lauréats est nécessaire ■ La mise en place du lieu Totem (<i>voir fiche action 1.1</i>) permettant d'héberger les porteurs de projets est souhaitable

Développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et de son écosystème

Action n° 1.3 : Lancer des appels à projets en lien avec les secteurs et les technologies porteurs

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cette action pourrait être liée à la mise en place de dispositifs de type French Tech Tickets en Nouvelle-Calédonie
Risques	<p><input type="checkbox"/> Haut <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Bas</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Peu de jeunes pousses sont identifiées en NC dans le domaine du numérique. Certains projets innovants pourraient être portés par des sociétés déjà établies, ce qui n'est pas la cible prioritaire de cette action
Facteurs clés de succès	<p>FCS 1 : Choix des sujets des AAP</p> <p>FCS 2 : Association à des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement des porteurs de projet</p> <p>FCS 3 : Partenariats avec des entreprises et laboratoires de recherche</p>

Evaluation du projet

Budget global	Charge de travail globale (jours)	<p>Ressources du responsable de l'AAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 40 jours par an pour le montage des AAP et pour l'instruction des dossiers de candidature
	Coût en investissement (MXPF) (hors charges internes)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 25 000 000 XPF pour le financement de 5 à 10 projets par an, soit 0,21M€
	Coût en fonctionnement (MXPF)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1,0 MXPF de communication par an, soit 8 400€
Mode de financement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Il est prévu un soutien public de 30 à 50% du coût des projets en fonction de la taille des entreprises : 50% pour les TPE, 40% pour les PME et les laboratoires et 30% pour les autres entreprises 	
Délai de réalisation de l'action (mois)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Environ 6 mois de la conception de l'AAP jusqu'à la sélection des lauréats ■ 4 mois de réalisation pour les projets sélectionnés 	
Calendrier et fréquence de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'action est à conduire au cours de l'année 2020 	
Valeur ajoutée économique de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création de sociétés et d'emplois ■ Développement de niches (technologies et domaines d'applications) ■ Renforcement des collaborations locales et internationales 	
Critères d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de projets présentés ■ Nombre de projets lauréats ■ Nombre de partenariats internationaux ■ Nombre d'emplois créés en local sur la base des projets soutenus 	

**Esquisse du
plan
d'exécution
de l'action**

Pour un appel à projets lancé par an :

- Cadrage et lancement de l'AAP (concertation avec les partenaires, rédaction du cahier des charges, publication/communication) : 2 mois
- Réalisation des dossiers de candidature par les porteurs de projet : 2 mois
- Instruction des dossiers jusqu'au choix des lauréats : 2 mois
- Réalisation des projets : 4 mois